

Projet de délibération collectivités et établissements publics adhérents au service intérim

**Objet : Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres –
Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un
avenant n° 2 à la Convention**

- Vu le code général de la Fonction publique,

Madame/Monsieur le Maire (Madame/Monsieur le Président) rappelle au Conseil Municipal (communautaire, syndical...), que par délibération en date du, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire (la Présidente/le Président) à signer la convention correspondante.

Il/Elle précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il/Elle informe le Conseil municipal (communautaire, syndical...) que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2023, qui passera de 4 % à 4,5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal (communautaire, syndical...), après avoir délibéré :

AUTORISE le Maire (la Présidente/le Président) à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2023 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 4,5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de (organe délibérant).

Fait à le (date du conseil)

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au représentant de l'Etat le et de la publication le

Fait à le

(Qualité de l'autorité territoriale)